

## ET SI NOUS COLLABORIONS ?

*Avant toute commande, nous devons :*

→ Connaître vos objectifs d'utilisation, le type, le volume, le nombre des échantillons et le temps maximal pour effectuer le recrutement pour évaluer la faisabilité et la couverture éthique.

→ Prendre connaissance des données cliniques dont vous aurez besoin (dont les critères d'exclusion) et la justification de la raison pour laquelle elles sont nécessaires.


→ Mettre en place un contrat (cadre ou spécifique)



Une réunion en ligne peut être organisée afin que vous nous présentiez votre demande et que nous puissions plus facilement en discuter.

## CONTACT

*Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :*

 064/27.72.29

 uic@chu-tivoli.be

## LE CHU TIVOLI

*Suivez l'actualité du CHU Tivoli sur nos réseaux sociaux :*

 CHU Tivoli

 CHU Tivoli



COMRECH003

**ULB**

Centre Hospitalier Universitaire de Tivoli  
Avenue Max Buset, 34 - 7100 La Louvière  
Tél.: 064/27 61 11 • Fax: 064/27 66 99  
[www.chu-tivoli.be](http://www.chu-tivoli.be)



CHU  
Tivoli

*Unité d'investigation clinique*



Faites-vous partie d'un laboratoire de recherche et de développement académique ou privé, actif dans le domaine de la recherche médicale et pharmaceutique ?

Devez-vous mettre au point des méthodes de mesure, plus sensibles, plus performantes ou fournissant des informations nouvelles relatives à des pathologies d'intérêts en terme de santé ?

Devez-vous assurer la maintenance de vos méthodes et réaliser des analyses exploratoires in vitro ?

*Vous répondez oui à une ou plusieurs de ces questions ? Alors, la suite de cette brochure peut vous intéresser !*

## L'U.I.C. EN QUELQUES MOTS...

Dans le cadre de ses missions, l'Unité d'Investigation Clinique du CHU Tivoli (U.I.C.) développe des protocoles afin de permettre la collecte et la mise à disposition d'échantillons humains indispensables à ce type d'activité au travers d'une biobanque officielle.

Les protocoles et les activités de l'U.I.C. sont menés en conformité avec la Déclaration d'Helsinki, la régulation européenne sur la Protection des Données Personnelles, la loi Belge sur les biobanques et sont approuvées par un comité d'éthique indépendant. L'U.I.C. a également une approbation du Comité d'Éthique d'Erasmus couvrant ses activités de biobanque et une notification auprès de l'AFMPS a été obtenue le 02/07/2019 (N° de notification : BB190114).



**Nous travaillons avec 3 protocoles approuvés par un comité d'éthique.**

**1. Protocole HBS-HDPV :** Collecte de petits volumes d'échantillons sanguins (max 100 mL), urines, frottis ou autres types d'échantillons chez des donneurs sains.

**2. Protocole HBS-HD :** Collecte de grands volumes d'échantillons sanguins (max 450 mL) de donneurs sains.

**3. Protocole HBS-PA :** Collecte de petits ou grands volumes d'échantillons sanguins urine, frottis ou autres chez des donneurs présentant des conditions particulières (par exemple, COVID, femmes enceintes, pathologies spécifiques...).

### *L'équipe*

L'U.I.C. regroupe une équipe composée de :

- médecins
- infirmières
- responsable opérationnel
- assistante administratif
- responsable qualité

Ces personnes sont formées aux protocoles de recherches et aux procédures qui y sont liées.